

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_41-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-41
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations du secteur Solidarités pour 2024

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilynne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations du secteur Solidarités pour 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les associations ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions de fonctionnement aux associations du secteur solidarité suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
ADIL DU GARD	660 €
CROIX ROUGE FRANCAISE BAGNOLS	2 000 €
ENTRAIDE PROTESTANTE AEP	2 300 €
FEMMES SOLIDAIRES UFF	600 €
CEZAME GEM	1 000 €
DONAVIE	300 €
MAISON DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES	2 300 €
PEUPLES SOLIDAIRES	600 €
RESTOS DU CŒUR	2 300 €
RIPOSTE	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 300 €
SECOURS POPULAIRE	2 300 €
TRISOMIE GEIST 21 SESSAD	500 €
CADREF	400 €
KNET PARTAGE	250 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_41-DE



FRANCE ALZHEIMER	500 €
PEUPLE SOLIDAIRE – AFRIQUE A BAGNOLS	2 000 €
PEUPLE SOLIDAIRE – FEMME DU MONDE	1 000 €
TOTAL ACCORDÉ	23 310 €

- de prélever cette somme sur le compte « service 0414 – nature 65748 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

